

En tant qu'employé de l'UdeM, accédez à votre Libre-service Synchro pour :

- consulter votre bulletin de paie;
- déclarer vos absences, congés et vacances;
- changer votre adresse;
- adhérer au dépôt direct de la paie, et bien plus!

Bref, votre Libre-service Synchro vous permet de gérer une grande partie de votre dossier d'employé de façon autonome.

Pour vous connecter au Libre-service Synchro, vous devez avoir en main :

- votre nom d'utilisateur ou votre numéro d'employé (matricule)
- votre UNIP (mot de passe)

IMPORTANT | Ces informations vous seront remises lors des premiers jours suivant votre arrivée.

À faire sur Synchro à votre arrivée à l'UdeM

1	Dépôt direct de votre paie	Synchro > Mon dossier employé > Gestion paie > Données bancaires > Dépôt direct
2	Contacts en cas d'urgence	Synchro > Mon dossier employé > Données personnelles > Contactcs cas urgence

NOTE | Pour de l'information sur la manière d'effectuer les saisies dans Synchro, référez-vous à l'aide en ligne accessible en haut et à droite de chacune des pages.

Le dépôt direct : un choix sûr, confidentiel et écoresponsable

Plus rapide et économique, l'Université de Montréal privilégie le versement direct de la paie dans le compte bancaire des employés.

À votre arrivée en poste à l'UdeM, nous vous encourageons à vous connecter à [Synchro](#) pour activer le dépôt direct de votre paie dans votre compte bancaire et donner votre consentement à recevoir les relevés fiscaux de façon électronique. C'est une option sécuritaire, pratique et écologique qui vous permet d'enregistrer les relevés sur le support informatique de votre choix.

À faire sur Synchro en cas d'absence

En cas d'absence non planifiée à votre horaire régulier, vous devez communiquer le plus tôt possible avec votre supérieur immédiat et déclarer votre absence dans votre « Feuille de temps » [Synchro](#).

Référez-vous à l'aide en ligne accessible en haut et à droite des différentes pages Synchro.

[Synchro](#) > Mon dossier employé > Gestion temps > Feuille temps > Entrée heures

Accéder à Synchro à l'extérieur du campus

Si vous souhaitez accéder à votre Libre-service Synchro à l'extérieur du campus, vous devrez utiliser une connexion de type VPN permettant d'accéder à l'intranet institutionnel sécurisé.

Depuis votre navigateur Web, vous devez :

- vous rendre à l'adresse suivante: <http://vpn.umontreal.ca>;
- entrer votre Code d'utilisateur (login) et votre Mot de passe (UNIP).

Prenez soin de sélectionner le type de connexion VPN approprié selon les sections de votre Libre-service Synchro que vous désirez consulter.

1. Si vous désirez visualiser votre bulletin de paie, consulter votre dossier personnel, vos relevés fiscaux, votre banque de vacances ou encore votre feuille de temps, sélectionnez le lien VPN « Libre-service Synchro » dans la section « Signets Web ».
2. Si vous désirez plutôt accéder au module Carrière et poser votre candidature pour un poste offert à l'UdeM, veuillez sélectionner le lien VPN « Network Connect » ou « Pulse » dans la section « Sessions des applications clientes ».

Pour plus de détails quant à la procédure de connexion VPN, consultez [le site des Technologies de l'information](#)